



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux
fonctions de notaire

Séance du 19 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 4107Bis – Jarny

Le 19 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 4107Bis – Jarny, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Audrey SABOURIN, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Aurélie BAUDON, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 19 Avril 2019 à 10. heures 01.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté ... 21 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- ... 25 demandes de création d'offices enregistrées.
- ... 4 demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 0 demandes surnuméraires ;
 - 4 demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 0 demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AS AB MC TD

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
4107Bis	00050904	01/02/2019 14:00:36.290348	11
4107Bis	00051468	01/02/2019 14:01:06.736541	14
4107Bis	00052092	01/02/2019 14:01:40.627715	6
4107Bis	00052393	01/02/2019 14:01:58.532974	16
4107Bis	00053480	01/02/2019 14:03:08.963676	15
4107Bis	00053589	01/02/2019 14:03:17.547998	20
4107Bis	00054348	01/02/2019 14:04:18.725270	13
4107Bis	00055233	01/02/2019 14:05:44.926697	4
4107Bis	00058479	01/02/2019 14:14:59.673868	21
4107Bis	00060007	01/02/2019 14:23:30.357367	10
4107Bis	00060930	01/02/2019 14:31:28.189825	12
4107Bis	00065982	01/02/2019 17:00:22.970427	2
4107Bis	00068640	01/02/2019 19:53:06.047406	19
4107Bis	00069631	01/02/2019 20:57:36.962682	18
4107Bis	00070139	01/02/2019 21:41:28.696130	5
4107Bis	00070740	01/02/2019 22:43:43.625272	17
4107Bis	00071273	02/02/2019 00:26:54.836924	1
4107Bis	00071456	02/02/2019 01:53:57.776005	7
4107Bis	00072317	02/02/2019 09:53:48.527002	9
4107Bis	00073442	02/02/2019 12:51:27.031048	3
4107Bis	00073687	02/02/2019 13:22:12.722460	8

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 19 avril 2019 à *14* heures *15* .

*


* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

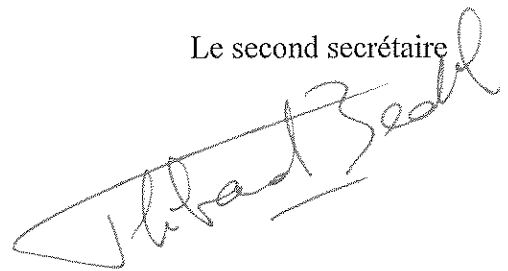
AS AB HC 5
TB

Paris, le 19 avril 2019

Le premier secrétaire



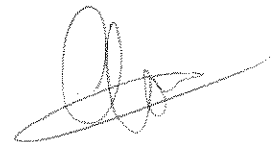
Le second secrétaire



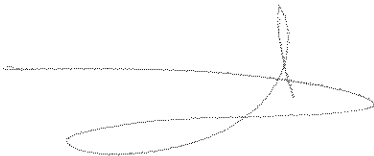
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 4107Bis - Jarny

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:04:07.372323	54223	8 avril 2019	4107Bis
01/02/2019 à 14:35:18.857861	61270	27 mars 2019	4107Bis
01/02/2019 à 14:46:07.643961	61991	27 mars 2019	4107Bis
01/02/2019 à 20:28:25.164561	69277	31 mars 2019	4107Bis

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

1 8 AVR. 2019

Zone 4107Bis - Jarny
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



18 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 4107Bis - Jarny

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
Etat néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



18 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT